





CONFIANCE

+ de 500 000 séjours assurés auprès d'une grande compagnie d'assurance



GARANTIE OPTIMALE

Tout le monde est couvert sans lien de parenté nécessaire



FACILE & RAPIDE

Déclaration 100% mobile, par courrier ou par mail Remboursement en 48H

Une assurance séjour qui vous garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.

Annulation / interruption de séjour

Annulation suite à décès, maladie grave, accident, y compris aggravation des séquelles d'un accident ou d'une maladie pré-existante de l'assuré, des accompagnants ou d'un membre de la famille (conjoint, ascendants ou descendants jusqu'au 2ºme degré, beaux-parents, frères et sœurs, beaux-frères et belles-soeurs, gendres, belles-filles)

Acompte maxi 15 000 € / Sans franchise

Annulation toutes causes justifiées

Annulation suite à un événement aléatoire pouvant être justifié (licenciement économique, dommage au domicile de l'assuré, ...) y compris l'empêchement de se rendre sur le lieu du séjour (barrage, accident, évènements naturels, ...)

Franchise : 20 % avec un minimum de 75 €

Arrivée tardive

Arrivée tardive de plus de 24 h / Maxi 3 jours remboursables

Assistance

Assistance aux personnes

- Transport médical d'urgence / Frais réels
- Envoi d'un médecin sur place / Frais réels
- Rapatriement vers le domicile / Frais réels
- Rapatriement du corps en cas de décès / Frais réels
- Frais de cercueil / à concurrence de 3 000 euros
- Accompagnement du défunt / Billet A/R pour un proche et prise en charge des frais de séiour (100 €/iour maximum 5 iours)
- Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent / Frais réels
- Retour anticipé en cas de dommages graves au domicile / Frais réels
- Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé /100 €/jour - maximum 5 jours
- Envoi de médicaments indispensables / Frais réels
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré / 100 €/iour - maximum 5 iours

Frais médicaux hors du pays de domicile de l'assuré

• Prise en charge à concurrence de 150 000 euros

Assistance juridique (paiement d'honoraires) / 5 000€

Frais de recherche et de secours / à concurrence de 5 000€

> Retrouvez la totalité des conditions générales d'assurance sur www.assur-lodge.com



SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ!

DÉCLARER VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE

Découvrez notre application smartphone **Safebooking**®, Déclarez, suivez et complétez votre déclaration...







Que faire en cas d'annulation, d'arrivée tardive ou d'interruption de séjour ?



Avertissez votre village vacances

de votre désistement, retard ou interruption



Déclarez votre annulation ou interruption de séjour

- en ligne : www.declare.fr
- par email : sinistre@declare.fr

- par courrier: Gritchen Tourisme & Loisirs Sinistre Cap France 27 rue Charles Durand CS70139

18021 Bourges Cedex



VOUS ÊTES REMBOURSÉ EN 48H

après reception de votre dossier!



BESOIN D'ASSISTANCE? 24h/24 - 7j/7

Tél.: +33 (0)1 46 43 50 20



Par le N°1 de l'assurance Annulation de séjour :

Gritchen Affinity 27 rue Charles Durand - CS70139 - 18021 BOURGES Cedex RCS 520 150 542 - N° Orias 110 613 17 - www.orias.fr